

## Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (78)



## *Aide au montage du projet de la Maison de l'Environnement, des Sciences et du Développement Durable de Saint-Quentin-en-Yvelines*

### *Résumé*

*Agnès BAULE*

*Mai 2005*

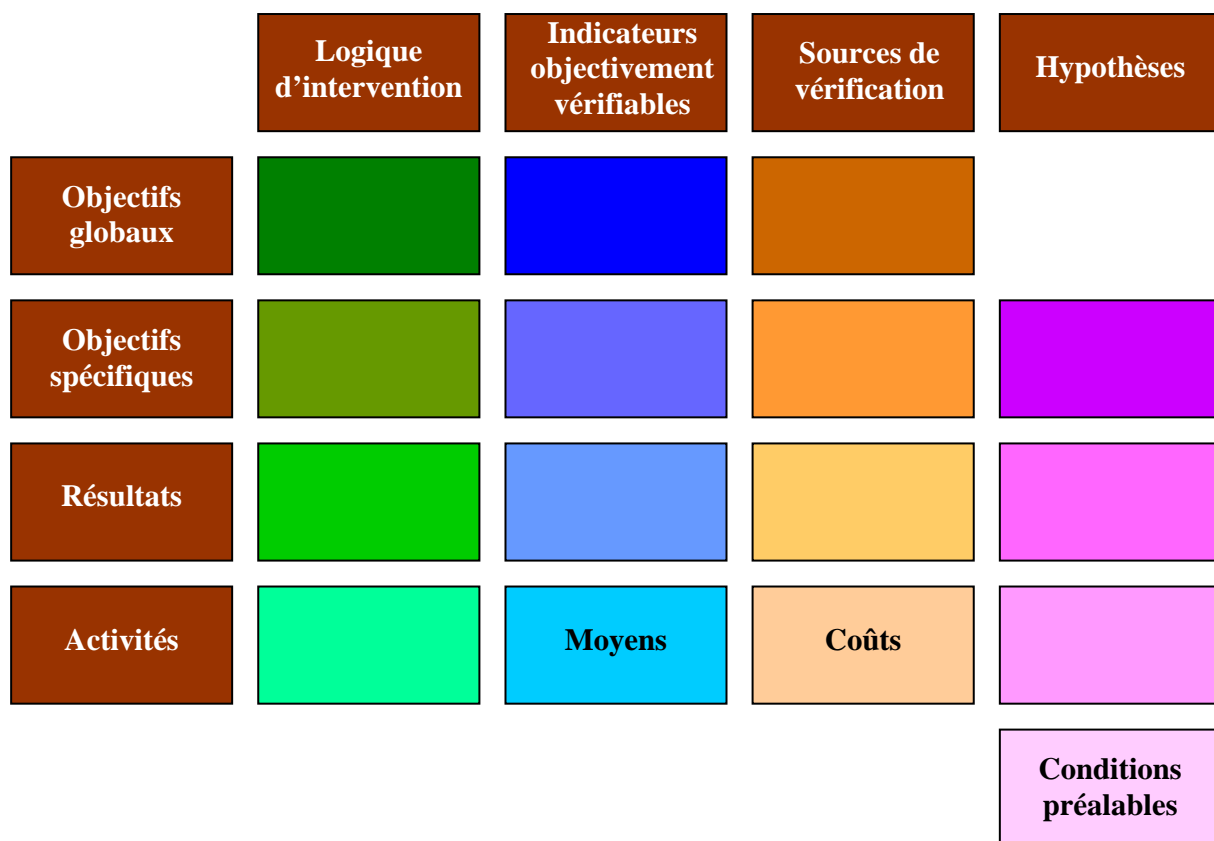
*Réf : 686*

L'aide au montage de projet demandée au Cabinet ALISEA dans le cadre de la maison de l'environnement de Saint-Quentin-en-Yvelines a pour but de préciser son contenu, d'ancrer le projet dans son contexte local et enfin de mettre en œuvre les moyens nécessaires à un lancement rapide de la maison à travers des actions concrètes favorisant un développement très progressif de ses activités.

Dans le cadre de projet traitant de l'environnement et du développement durable, il est important de définir ses notions et d'informer clairement la population de la communauté d'agglomération, afin de faciliter l'appropriation et de comprendre l'utilité de cette structure.

Notre mission a consisté à apporter un appui technique au porteur de projet, incluant une aide à l'animation de rencontres avec les partenaires potentiels. La démarche retenue a permis de présenter le projet, selon le format du **cadre logique de projet**, inspiré par la méthode préconisée par l'union européenne, ce qui permet de faciliter le montage et la compréhension par ses partenaires.

### Schéma du cadre logique européen



## Résultat résumé de la mission

### L'objectif global :

Structure travaillant en partenariat avec les acteurs de l'environnement et du développement durable (notamment les associations, certaines seront installées dans la maison) et répondant aux besoins de différents publics (cibles).

Plus qu'un outil d'information, la maison doit être un lieu d'appropriation, d'observation et de débats.

La maison de l'environnement, des sciences et du développement durable sera ainsi un lieu d'expérimentation de la démocratie participative.

### L'objectif spécifique :

Lieu d'information, d'échanges, de débats et de propositions sur l'environnement et le développement durable.

### Les thématiques :

Il existe déjà un réseau important de structures proches de celle de la maison de l'environnement en Ile de France, il convient donc de l'insérer sans la mettre en concurrence avec ces structures. Dans cet optique, la maison de l'environnement interviendra sur des thèmes manquants tels que : la gestion des espaces verts urbains, l'écologie urbaine, la biodiversité en ville, l'énergie, le changement climatique, les risques, les transports, les emplois environnement, la HQE (attention car la maison de l'environnement n'a pas été conçue HQE), le développement durable.

### Les cibles :

Par rapport au public cible, il est important de communiquer, de prendre en compte leurs attentes, et de réaliser un suivi.

Le public cible comprend :

- Habitants
- Grands publics et jeunes
- Professionnels
- Partenaires de la maison (associations, organismes publics, services de l'agglomération)
- Elus de la communauté d'agglomération.

### Les résultats attendus :

Développer la connaissance du territoire.

Favoriser des débats et des propositions.

S'inscrire dans un réseau de partenaire.

Etre un lieu de référence pour l'élaboration de l'Agenda 21.

### Pistes de programmation pour l'année 2005 :

La maison de l'environnement pourra participer et profiter de la médiatisation de différents événements nationaux et internationaux comme la journée de la terre et la semaine du développement durable.

1<sup>er</sup> trimestre : mise en place du personnel ; installation des associations en résidence, démarrage de leurs activités.

2<sup>ème</sup> trimestre : *le développement durable* ;

Ouverture officielle de la Maison, mise en place de séminaire à l'intention des élus et des professionnels (ex : agenda 21), et mise en place d'actions grand public (ex : le développement durable dans la gestion de votre maison).

Participation à la semaine du développement durable.

3<sup>ème</sup> semestre : *la mobilité* ;

Propositions de randonnées, excursions à pied ou à vélo,

Débats sur les transports.

Participation à la semaine de la mobilité.

4<sup>ème</sup> trimestre : *la science et l'environnement* ;

Salon régional des associations d'animation et de vulgarisation scientifique, avec des débats et des rencontres, salon des énergies renouvelables.

Participation à la fête de la science.

Les 20 ans du parc naturel régional.

### Pistes pour 2006 :

Les 20 ans de la base de plein-air et de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines, avec un colloque national ou européen.

### Structure juridique :

La Maison de l'Environnement, des Sciences et du Développement Durable doit être un service de la communauté d'agglomération. Donc son directeur et son personnel relèvent de la communauté d'agglomération.

Une convention sera passée entre les occupants/utilisateurs de la maison et la communauté d'agglomération.

La communauté d'agglomération approuvera le programme annuel d'activités, accompagné de son budget et de l'évaluation du programme de l'année précédente.

### L'équipe permanente :

Elle sera recrutée par la communauté d'agglomération.

Elle comprendra un(e) directeur(trice), un(e) assistant(e), un animateur(trice), un(e) documentaliste.

### Les associations en résidence :

La maison accueillera en son sein 2 associations à but non lucratif ayant passé une convention avec la communauté d'agglomération et participant à l'élaboration du programme annuel d'activités.

D'autres associations n'ayant pas besoin de locaux permanents mais d'une permanence mensuelle ou d'activités temporaires peuvent avoir leur siège à la maison de l'environnement.

### Le comité des partenaires et le comité des usagers :

Les objectifs et le contenu de la maison doivent être précisés en concertation avec ces instances.

Il pourra éventuellement se constituer un comité scientifique.

La maison de l'environnement a été inaugurée le 3 juin 2005.